

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 22

chargée de l'examen du Préavis N° 2020/28 - Rénovation et modernisation des WC publics lausannois – Phase II

Présidence :	Mme Diane Wild
Membres présent-e-s :	Mme Muriel Chenaux Mesnier, M. Gianfranco Gazzola, M. Benoît Gaillard, Mme Paola Richard-de Paolis, M. Ngoc Huy Ho, M. Georges-André Clerc, Mme Graziella Schaller
Membres absent-e-s :	M. Guy Gaudard (plr), M. Jean-Michel Bringolf (ver), M. Vincent Mottier (eàg), Mme Anita Messere (udc)
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Florence Germond, Directrice Finances et mobilité M. Stéphane Beaudinot, Chef du Service de la propreté urbaine ; Mme Katia Chianelli, Service de la propreté urbaine (que nous remercions pour la prise des notes de la séance).

Lieu :	Salle de conférence, direction des finances et de la mobilité
Date :	23 novembre 2020
Début et fin de la séance :	08h30 – 09h05

1. Objet du préavis

Après les présentations d'usage Mme Germond expose le préavis qui sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'600'000.- pour la seconde phase de rénovation des WC publics.

L'objectif est de proposer des toilettes publiques dignes et de supprimer toutes les toilettes « à la turque ». Ces infrastructures sont importantes tant pour les touristes que pour les personnes en situation de précarité. Après cette deuxième phase, la ville de Lausanne aura une offre de WC publics qui correspondra aux standards actuels.

2. Discussion générale

La discussion générale est composée de questions précises qui amènent les réponses suivantes :

- La ville compte 39 WC publics, soit un WC pour 3700 habitants, ce qui est dans les hautes normes des villes en Suisse.
- Il n'y a pas de statistique sur la fréquentation des WC. En fonction de l'utilisation des consommables, il a été possible de noter que certains édicules n'étaient pas du tout utilisés, raison pour laquelle un certain nombre ont été fermés (le nombre ayant diminué depuis 2014).
- Il n'est pas envisagé une phase III de rénovation car après cette deuxième phase, la ville de Lausanne aura une offre de WC publics qui sera correcte.
- Les WC de Mauvernay qui sont « à la turque » ne figurent pas sur le préavis car ils sont gérés par le Service des sports dans le cadre du centre sportif.
- Il n'est pas prévu de disposer de cabines non-génrées.
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est garantie partout où cela est possible. Seuls deux édicules historiques (St-Etienne et Cité-Devant) n'ont pas pu être rendus accessibles en

Conseil communal de Lausanne

raison de manque de place. De plus, les personnes en situation de handicap disposent d'une Eurokey qui permet l'accès gratuit à tous les WC.

- La possibilité d'une collaboration avec les restaurants a été stoppée suite à la discussion avec GastroVaud et Gastrolausanne qui n'a pas abouti.
- Toutes les rénovations bénéficieront de tables à langer, installées dans les cabines PMR (personnes à mobilité réduite).
- Le nettoyage automatique des cabines autonettoyantes s'enclenche après chaque passage durant 15 secondes et, s'il n'y a pas de passage pendant un certain temps, un nettoyage s'enclenche automatiquement.
- L'utilisation de boutons-poussoirs pour les robinets plutôt que de capteurs électroniques est favorisée pour des raisons de durabilité et pour éviter les pannes.
- Bien que les WC « à la turques » présentent l'avantage de ne rien devoir toucher, à Lausanne où un nettoyage régulier est assuré, la solution proposée est plus confortable. Les nouveaux WC en inox sont très simples à nettoyer et offrent un bon niveau d'hygiène.

3. Discussion point par point

Seuls les points ayant suscité des interventions sont mentionnés.

Point 3 – Exposé du problème et de ses enjeux

Suite à des questions sur le nombre de cabines, il est précisé que le nombre de WC indiqué correspond aux édicules. En principe, les WC les plus fréquentés proposent 4 cabines et les autres 2 cabines. En moyenne, dans les villes, les édicules comptent 2 cabines.

Point 5 – Stratégie de mise en œuvre de la solution proposée

Un « rafraîchissement » correspond au changement des sanitaires sans retouche importante sur le bâtiment.

Point 6 – Matériel et équipement

Ce point provoque une discussion sur la raison de supprimer les toilettes « à la turque » et sur la raison de l'utilisation de l'inox.

Il est répondu que la plupart des réclamations reçues le sont pour des toilettes « à la turque ». Quant à l'inox, il garantit un bon niveau d'hygiène et il est plus solide que la porcelaine pour résister aux actes de vandalisme.

Il est confirmé qu'il est encore nécessaire d'améliorer le séchage et que les réglages nécessaires seront effectués.

La présidente passe ensuite au vote des conclusions du préavis 2020/28

Conclusion de la commission :

Les 4 conclusions du préavis sont votées en bloc et approuvées à l'unanimité (8 oui).

Lausanne, le 7 janvier 2020

La rapportrice:
Diane Wild